



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 12 Février 2026

**Compte-rendu affiché le :** 20 Février 2026

**Date de convocation du conseil municipal :** 05 Février 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

**Membres présents :** *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS*

**Membres absents ayant donné pouvoir :** *M. Samuel OLIVIER (Procuration Stéphane VAN LERBERGHE) ; Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Gilles GROS (Procuration à Antonio GODOY)*

**Membre absent :** *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 15 janvier 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Ordre du jour**

I – Modification des statuts de la Communauté des communes

- II – Vacances - Validation des activités et tarifs
- III – AOT – Projet photovoltaïque
- IV – Indemnité des élus – modification de législation
- V – Questions diverses :

Le Conseil Municipal débute par une intervention de Mme PUJOL , représentante du SYDEL-Pays Cœur d’Hérault et Mme PUCHE de la société SEMPERE. Le but est de clarifier des éléments nécessaires aux élus pour délibérer sur point n°3. Après un long échange sur le but de l’AMI (Appel à manifestation d’intérêt), la solution proposée dans le cadre de l’AMI et l’autoconsommation, les élus poursuivent la séance après avoir remercié Mme PUJOL et Mme PUCHE pour leur éclairage.

### **POINT N°1**

#### **2026-06: Modification des statuts de la Communauté des communes**

Monsieur le Maire indique que les statuts de la communauté modifiés ont été transmis aux élus pour information ainsi que la délibération du Conseil Communautaire indiquant tous les détails sur les modifications apportées aux statuts. Il s’agit d’une mise en conformité réglementaire sans réel changement. Il propose d’approuver les modifications.

A l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté des Communes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **POINT N°2**

#### **2026-07: Vacances - Validation des activités et tarifs**

Mme Louisiane DELMAS présente le programme des activités des vacances scolaires. Il y a plusieurs activités dont certaines qui seront payantes et pour lesquelles la commune encaissera des sommes via la régie de recette.

Les tarifs sont fixés de la manière suivante :

- Sortie Ski – 3€/personne
- Sortie au Musée – 3€/enfant
- Sortie bowling/trampoline – 15€/enfant

Pour la sortie ski et le musée, il s’agit d’une participation pour les frais engagés pour le bus. Cela n’a pas pour but de couvrir la moitié du prix du transport.

Pour le bowling/trampoline cela correspond à une participation de 50% demandée aux familles. La commune prend le reste à charge.

A l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les activités et les tarifs proposés.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **POINT N°3**

## **AOT – Projet photovoltaïque**

A la suite de l'intervention du Pays Cœur d'Hérault et de SEMPERE, les élus regrettent l'absence d'un bilan financier qui puisse valider la pertinence économique d'adhérer à la démarche de l'AMI. Dans la mesure où la commune pourrait être en capacité de réaliser les infrastructures photovoltaïques en régie, ils ont besoin d'avoir ces éléments pour décider ou non de mettre à disposition la toiture des écoles qui est la plus pertinente pour un projet photovoltaïque. Puisque la poursuite de la démarche nécessite un positionnement de la commune il est prévu de faire un point sur le sujet à l'aide de tous les éléments en notre possession et de trancher lors d'un prochain conseil municipal pour savoir si la commune continue la démarche de l'AMI ou décide de réaliser seule les investissements.

## **POINT N°4**

### **2026-08: Indemnité des élus – modification de législation**

Monsieur le Maire indique que la loi du 22 décembre 2025 a revalorisé de manière automatique les indemnités du Maire à compter du 24 décembre 2025. En revanche, la revalorisation n'est pas automatique pour les adjoints et il est nécessaire de délibérer sur le sujet.

Le tableau de revalorisation est présenté aux élus. Il s'agit d'une augmentation du taux appliqué à l'indice brut terminal d'indemnité de fonction des élus. Le taux du Maire est passé de 51,6% à 55,7% et celui des adjoints passe de 19,8% à 21,38%.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation a pour but de valoriser le statut des élus des petites communes, aussi, plus la commune est petite en nombre d'habitant, plus la revalorisation est importante.

Sur le principe de la délibération prise en début de mandat, l'indemnité du 4ème adjoint est répartie à égale proportion sur l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des taux et la nouvelle répartition.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°5**

### **Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

*Clôture de la séance à 20h30*